



33840

DECISION DU MAIRE N° 2025/02

N° DEC-2025/02B**OBJET : M57 – FONGIBILITE DES CREDITS – DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE**

Le Maire de la Commune d'ESCAUDES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5217-10-6 ;

Vu la délibération n° DEL041022-32 du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M27 à compter du 1^{er} janvier 2023, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Vu la délibération n° DEL140425-13B du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de permettre l'émission du mandat concernant les provisions pour créances douteuses ;

DÉCIDE

- **Article 1**

D'autoriser le transfert suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 635 – Autres impôts, taxes et vers. Ass.	210.03 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	210.03 €			
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. – Ch. Fonctionnement		210.03 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		210.03 €		
Total	210.03 €	210.03 €		



MAIRIE
DE
ESCAUDES



33840

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

S²L^oo^w

ID : 033-213301559-20251216-DEC2025_02B-AR

- **Article 2**

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain Conseil Municipal

- **Article 3**

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Fait à ESCAUDES, le 16 décembre 2025

Le Maire,
Ph. MONNIER

